Informations de base

1996/0087(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000 **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	THYSSEN Marianne (PPE)	20/05/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	22/04/1996
ENER Recherche, développement technologique et énergie	FERBER Markus (PPE)	23/04/1996
JURI Juridique et droits des citoyens		
FEMM Droits de la femme	VAN DIJK Nel B.M. (V)	02/07/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	1978	1996-12-09
Industrie	1962	1996-11-14
Industrie	1926	1996-05-20
Industrie	1913	1996-03-28

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(1996)0098	Résumé

20/03/1996	Publication de la proposition législative		
28/03/1996	Débat au Conseil		
18/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/1996	Vote en commission		Résumé
09/07/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0249/1996	
18/09/1996	Débat en plénière		
14/11/1996	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1996)0591	Résumé
09/12/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/12/1996	Fin de la procédure au Parlement		
10/01/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0087(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/07780

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0249/1996 JO C 277 23.09.1996, p. 0004	09/07/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0465/1996 JO C 320 28.10.1996, p. 0126-0153	19/09/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0098 JO C 156 31.05.1996, p. 0005	20/03/1996	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1996)0591 JO C 061 27.02.1997, p. 0019	14/11/1996	Résumé
	COM(2001)0098		

Document de suivi		01/03/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0877/1996 JO C 295 07.10.1996, p. 0006	10/07/1996	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0211/1996 JO C 034 03.02.1997, p. 0034	19/09/1996	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1997/0015
JO L 006 10.01.1997, p. 0025 Résumé

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 01/03/2001 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport qui permet de faire le point de la situation des politiques en faveur des PME au moment du renouvellement du programme annuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise en Europe. Le rapport s'articule autour de trois grands chapitres : le premier traite de l'amélioration des conditions-cadres pour les PME, le deuxième des programmes et instruments ayant une incidence financière particulière sur le soutien aux PME, et le troisième de l'élargissement, de la préadhésion et de la coopération avec les pays tiers. Dans ses conclusions, le rapport montre que la priorité politique en faveur des PME et du développement d'une Europe entrepreneuriale se confirme. La prise en compte des PME et leur participation dans les programmes communautaires a augmenté ces dernières années. Il reste cependant des efforts à faire en matière d'évaluation de l'impact des politiques sur le développement des PME. Si la contribution communautaire au développement d'une Europe entrepreneuriale est importante, les efforts des États membres sont essentiels pour maximiser le potentiel de compétitivité, de croissance, d'innovation et d'emploi des PME. Le rapport montre clairement que pendant la mise en oeuvre du Troisième programme pluriannuel pour les PME, la politique d'entreprise, notamment le soutien aux PME, est devenue partie intégrante des grandes politiques de l'Union. Une évolution positive similaire est observée dans les États membres.

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 09/12/1996 - Acte final

OBJECTIF : adopter pour une période de quatre ans (1997-2000) un troisième programme d'action pour les PME dans l'Union européenne. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 97/15/CE du Conseil relative à un troisième programme pluriannuel pour les PME dans l'Union européenne. CONTENU : Le troisième programme pluriannuel pour les PME (1997-2000) poursuit les objectifs suivants : 1) Simplifier et améliorer l'environnement administratif et réglementaire des entreprises : prise en compte des intérêts des PME dans les différentes initiatives et politiques communautaires (politique régionale, recherche, protection de l'environnement); simplification de la législation; transparence; diffusion des meilleures pratiques; amélioration du cadre des opérations transnationales des PME; 2) Améliorer l'environnement financier des entreprises : accès aux prêts et aux capitaux à risques; réduire les problèmes de retard de paiement; développement d'instruments financiers spécifiques; stimuler le développement des marchés de capitaux pour les PME à forte croissance; 3) Aider les PME à internationaliser leurs stratégies à travers de meilleurs services d'information et de coopération : accès des PME à la société de l'information; services d'information communautaire; réseaux de recherche de partenaires;

programmes de partenariats; partenariats de sous-traitance; accès aux nouveaux marchés et internationalisation des PME; 4) Renforcer la compétitivité des PME et améliorer leur accès à la recherche, l'innovation et la formation : accroître le potentiel d'innovation des PME; formation des dirigeants; adaptation aux exigences de l'environnement; 5) Promouvoir l'esprit d'entreprise et soutenir les groupes cibles : culture et esprit d'entreprise; artisanat et petites entreprises; entreprises du commerce et de la distribution; femmes; jeunes entrepreneurs; catégories défavorisées; 6) Améliorer les instruments de la politique en faveur des PME. Le montant de la référence financière pour l'exécution du programme s'élève à 127 millions d'écus pour l'ensemble de la période. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : à partir du 01/01/1997 jusqu'au 31/12/2000.

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 20/05/1996

Le Conseil est parvenu à un large accord sur le texte de la proposition de décision. Toutefois, la question du montant financier prévu pour sa mise en oeuvre demeure ouverte, notamment dans l'attente de l'avis du Parlement européen. En ce qui concerne la partie introductive (considérants) et les Annexes (contenant une liste de mesures concrètes pour réaliser les objectifs du Programme), le Conseil a chargé le Comité des Représentants permanents d'en entamer l'examen en vue de finaliser l'ensemble du texte à la lumière des avis du Parlement européen, du Comité économique et social et du Comité des régions.

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 19/09/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marianne THYSSEN (PPE, B), le Parlement européen a approuvé le 3ème programme annuel pour les PME en demandant l'extension du programme aux entreprises artisanales. Le PE insiste aussi pour promouvoir l'accès des PME à la société de l'information et leur permettre une participation effective au dialogue social européen. Il entend également stimuler le développement et l'accès aux capitaux à risques et le démarrage des PME par des dispositions fiscales favorables. Enfin, le PE souhaite que la participation des salariés aux PME soit stimulée et que soit favorisée des schémas de production et de distribution respectueux de l'environnement.

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 20/03/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de décision du Conseil vise à adopter pour une période de quatre ans (1997-2000) un troisième programme d'action pour les PME dans l'Union européenne. CONTENU : Le troisième programme pluriannuel pour les PME poursuit les objectifs prioritaires suivants : 1. Simplifier et améliorer l'environnement administratif et réglementaire des entreprises: - assurer la prise en compte des intérêts des PME dans les différentes initiatives et politiques communautaires (politique régionale, recherche, protection de l'environnement); - simplifier et améliorer la législation communautaire (réduire les charges administratives et les coûts d'adaptation à la réglementation); - améliorer la transparence et la diffusion des meilleures pratiques concernant la simplification et l'amélioration de l'environnement administratif et réglementaire (transmission des entreprises, clause de réserve de propriété); - améliorer le cadre des opérations transnationales des PME (procédures de règlement des litiges, promotion de structures juridiques appropriées); 2. Améliorer l'environnement financier des entreprises : - améliorer l'accès aux prêts pour les PME; - réduire les problèmes de retard de paiement (suivi régulier de la recommandation de la Commission de 1995); - faciliter le développement d'instruments financiers spécifiques (affacturage, assurance-crédit); - stimuler le développement des marchés de capitaux pour les PME à forte croissance (y inclus EASDAQ); 3. Aider les PME à internationaliser leurs stratégies à travers de meilleurs services d'information : - améliorer l'information générale des PME, en particulier au travers des Euro-Info-Centres (EIC) que la Commission souhaite transformer en "Centres de premier contact", aiguillant chaque demande vers le service compétent; information anticipative sur les marchés et l'introduction de la monnaie unique; - améliorer la promotion des actions de politique PME (campagnes d'information); - promouvoir la coopération à travers les réseaux de recherche de partenaires (amélioration BC-NET et BRE); - promouvoir les contacts directs à travers les programmes de partenariat (Europartenariat, Interprise); - développer les partenariats de sous-traitance; - promouvoir l'accès aux nouveaux marchés et à l'internationalisation des PME (actions pilotes et innovantes); 4. Renforcer la compétitivité des PME et améliorer leur accès à la recherche, l'innovation et la formation: - accroître le potentiel d'innovation des PME et faciliter leur accès à la société de l'information; - stimuler la formation des dirigeants; - s'adapter aux exigences de l'environnement; 5. Promouvoir l'esprit d'entreprise et soutenir les groupes cibles: - culture et esprit d'entreprise (échanges de meilleures pratiques); - artisanat et petites entreprises; - entreprises du commerce et de la distribution; - femmes et jeunes entrepreneurs; entreprises gérées par desminorités. En outre, il s'agira d'améliorer l'information publique et la consultation sur la politique en faveur des entreprises (amélioration de la statistique, banque de données etc...).

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 10/07/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le texte de la proposition de décision du Conseil comporte dans son article 3 une référence explicite au principe de subsidiarité, à savoir que la Commission met en oeuvre les mesures nécessaires dans la mesure où elles ne peuvent être mieux réalisées au niveau des Etats membres. Le programme pluriannuel qui est soumis ne saurait constituer l'unique instrument d'une politique de l'Union européenne favorable à l'émergence et au développement des PME. Cette politique doit être au coeur des programmes opérationnels et législatifs de l'Union et notamment le marché intérieur européen, les instruments structurels, les programmes d'éducation et de formation Leonardo et Socrates, la recherche-développement et l'innovation, les instruments de financement et notamment la BEI, le développement de la société d'information. Il est donc important qu'au-delà du troisième programme pluriannuel les autres politiques de l'Union intègrent davantage cette priorité. Le Comité souligne l'importance de la simplification et de l'amélioration de la législation communautaire et de l'échange de bonnes pratiques dont il attend à court terme des résultats tangibles quant à l'amélioration de l'environnement des PME. Le Comité souligne tout particulièrement l'importance d'un système efficace d'analyse des coûts et des bénéfices. Dans son avis du 6 juillet 1994, le CES analysait en détail la communication de la Commission européenne sur le problème du financement des PME. Une grande partie des problèmes constatés à l'époque existent toujours et requièrent une solution de plus en plus urgente. Le Comité a également pris connaissance avec plaisir de la communication de la Commission sur le développement des marchés de capitaux pour les petites et moyennes entreprises à forte croissance (EASDAQ = European Association of Securities Dealers Automatic Quotation). Le Comité se félicite de la proposition visant à créer un nouvel instrument de garantie qui permettrait d'aider les PME créatrices d'emploi à obtenir des crédits (ELISE = European Loan Insurance Scheme for Employment). Le programme pluriannuel prévoit également des actions en faveur de secteurs tels que l'artisanat, le commerce et la distribution et de groupes cibles spécifiques tels que les femmes et les jeunes dirigeants d'entreprise. Les ressources destinées à ces groupes cibles sont nettement plus étoffées que les années précédentes, ce dont le Comité se félicite.

Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 14/11/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission relative à un troisième programme pluriannuel pour les PME (1997-2000) tient compte de plusieurs amendements adoptés par le Parlement européen. La Commission estime toutefois qu'un certain nombre d'amendements du PE n'ont pas trait à la politique d'entreprise mais à d'autres politiques communautaires (ex: politique sociale, fiscalité, politique de concurrence, UEM, ou instruments financiers en faveur des PME). Ces amendements entrent davantage dans le cadre du programme intégré pour les PME et ont été pris en compte dans la communication de la Commission qui actualise et développe son premier programme intégré (COM (96) 329 final).